

COMISSÃO DA CEDEAO

COMMISSION DE LA CEDEAO

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

ARAA



ECOWAS COMMISSION

Regional Agency for Agriculture and Food

RAAF

Appel à Candidatures

Sélection d'un consultant individuel

EXPERT TECHNIQUE EN SANTE ANIMALE POUR LA COMPOSANTE 1.2

(Intégration régionale des politiques, harmonisation réglementaire et coordination des pays en matière de gestion de la santé animale)

DU PROJET RÉGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL II (PRAPS II).

Référence	ARAA/ PRAPS II /2021/SCI/16
Date de publication	01 DEC 2021.....
Date limite de Dépôt	21 DEC 2021.....
Durée de la mission	12 mois
Nombre d'année d'expérience	07 ans d'expériences

I. Contexte et Justification

La région de la CEDEAO a connu des maladies animales endémiques, ainsi que des défis liés aux zoonoses émergentes et ré-émergentes qui ont des conséquences négatives sur la production animale de la région. Les pertes de revenus et le déclin des moyens de subsistance des pasteurs et des petits éleveurs dus aux maladies animales qui entraînent une faible productivité et la mort des animaux ne peuvent être sous-estimés. Les systèmes de production animale extensifs de la région de la CEDEAO, caractérisés par la transhumance et les mouvements transfrontaliers du bétail, ont des répercussions sur la transmission des maladies, d'où la nécessité d'adopter des approches régionales pour la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières (MAF). Les maladies animales transfrontalières (MAE), notamment la PPCB, la PPR, la fièvre aphteuse, le charbon, et les zoonoses à vecteur comme la trypanosomiase, restent un défi dans la région de la CEDEAO et ont des conséquences sur la santé animale et humaine. La faible productivité, la morbidité et la mortalité élevées ont involontairement des implications sur la sécurité alimentaire et la nutrition, la génération de revenus, l'amélioration des moyens de subsistance, la création d'emplois et la création de richesses.

Le secteur de l'élevage dans la région de la CEDEAO est d'une importance stratégique et d'une signification économique et sociale considérable pour une population jeune et croissante, et contribue à hauteur de 35% au produit intérieur brut (PIB) de l'agriculture. La contribution du bétail au PIB peut être augmentée si les maladies animales transfrontalières peuvent être prévenues et contrôlées, et si la contribution des animaux de travail est prise en compte. Le CAADP/ECOWAP reste le pivot du développement et de la croissance de l'agriculture dans la CEDEAO avec l'objectif général de contribuer durablement aux besoins alimentaires et nutritionnels des citoyens, et de soutenir le développement social et économique, ainsi que de réduire la pauvreté et les inégalités. Les chaînes de valeur agricoles prioritaires pour atteindre cet objectif comprennent le bétail, la viande et le lait.

La Banque mondiale contribue au soutien des États membres de la CEDEAO pour atteindre l'objectif du CAADP/ECOWAP à travers notamment le *Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)*. La première phase du programme PRAPS (PRAPS I) a été mise en œuvre de 2015 à 2021. La deuxième phase du programme (PRAPS II) est entrée en vigueur en août 2021 au niveau régional sous la Coordination générale du CILSS, et se clôturera en décembre 2027. Le PRAPS (I et II) couvre six pays sahéliens dont le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal ainsi que la Mauritanie et le Tchad. Les actions du programme visent à renforcer la contribution du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au développement socio-économique équitable et à l'intégration régionale dans l'espace CEDEAO par le dialogue, la gouvernance et la création des conditions d'une utilisation durable des ressources pastorales entre les États membres de la CEDEAO.

Le PRAPS II poursuivra et intensifiera les efforts entrepris pour améliorer les systèmes de santé animale, et ainsi protéger le cheptel et les populations humaines des impacts négatifs des maladies animales. Le PRAPS II soutiendra également l'engagement des pays à améliorer la qualité et le contrôle des médicaments vétérinaires ainsi que la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et les risques afférents, pour les animaux comme pour les humains. Au niveau régional¹ la coordination de la composante 1 comprend une sous composante 1.1 intitulée : *Assistance technique ciblée aux pays pour la mise en œuvre du programme* et une sous composante 1.2 intitulée : *Intégration régionale des politiques, harmonisation réglementaire et coordination des pays en matière de gestion de la santé animale*. La mise en œuvre de cette sous-composante 1.2 sera assurée par le Centre régional de santé animale (CRSA) de Bamako-Mali. Le CRSA a été créé par un Acte additionnel (A/SA.20/02/12) par l'Autorité des Chefs d'Etats de la CEDEAO en tant que Centre Régional Spécialisé de Santé Animale de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO cherche à recruter un expert technique en santé animale qualifié et expérimenté pour appuyer le coordinateur du projet à couvrir la composante 1.2 régionale du PRAPS II.

II. Rôles/ Responsabilités

APERÇU DU RÔLE

Pour accomplir la mise en œuvre de la composante 1.2 régionale du programme PRAPS II, l'expert technique en santé animale du projet assurera la mise en œuvre de certaines activités spécifiques de la composante 1.2 au Centre régional de Santé Animale (CRSA) en étroite collaboration avec les autres personnels du CRSA, et les partenaires clés du programme, notamment l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), sous la supervision du coordinateur du projet, afin d'atteindre les résultats clés du programme PRAPS II.

RESPONSABILITÉS CLÉS

Sous l'autorité du directeur exécutif de la CRSA, et la supervision directe du Coordinateur principal du projet pour le CRSA, l'expert technique en santé animale sera responsable de la mise en œuvre de certaines activités spécifiques de la composante 1.2 en étroite collaboration avec le Coordinateur du projet et les autres membres de l'équipe du CRSA, afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre réussie des activités du projet en conformité avec le programme PRAPS II. L'expert technique sera positionné dans l'unité de gouvernance vétérinaire du CRSA.

De façon générale, il/elle veillera à :

- Soutenir la formulation, et le suivi de la mise en œuvre des plans d'activité et budgets annuels du projet, conformément aux documents de base du Projet (notamment Accord Subsidaire entre le CILSS et la CEDEAO, Manuel d'Exécution du Projet -MEP-, COSTAB);
- Soutenir la mise en œuvre, le suivi et le rapportage sur le plan de travail annuel budgétisé de la composante 1.2 régionale.

De façon plus spécifique, l'expert technique devra :

- Soutenir les activités des réseaux régionaux et sous-régionaux, RESEPI et RESOLAB ;
- Soutenir l'intégration régionale des réglementations en matière de santé et de bien-être des animaux et des règles sanitaires des zoos entre les États membres bénéficiaires ;
- Soutenir l'engagement stratégique en faveur de la qualité des médicaments vétérinaires et de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens parmi les États membres bénéficiaires ;
- Soutenir le géoréférencement des infrastructures, des équipements et des installations vétérinaires ;
- Soutenir l'évaluation et l'atténuation des risques de maladie, et promouvoir l'obtention de résultats de qualité et la soumission en temps voulu des rapports techniques du projet, ainsi que la présentation de rapports techniques mensuels, trimestriels, semestriels et annuels ;
- Soutenir la préparation de Plans Nationaux Stratégiques (PNS) d'éradication de la PPR, et de maîtrise de la PPCB dans la sous-région , en phase avec les PNS déjà développés dans les pays bénéficiaires du PRAPS-1;
- Soutenir les activités de développement du capital humain en santé animale ;
- Soutenir la communication du projet et l'établissement/le renforcement de la communication et des échanges techniques entre les services vétérinaires des États membres bénéficiaires.
- Soutenir l'évaluation de la composante 1.2 du projet sur la base des coûts et de l'opportunité, et en accord avec les domaines de résultats clés du PRAPS II ;
- Soutenir le renforcement de la collaboration avec les partenaires du projet, et assurer une documentation pertinente ;
- S'acquitter de toute autre responsabilité officielle confiée par le directeur exécutif du CRSA, en rapport avec les objectifs de cette mission.

III. Qualifications et expériences

Le candidat recherché doit satisfaire aux critères ci-après :

- Être titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire (DVM), d'un diplôme supérieur en épidémiologie vétérinaire ou en santé publique vétérinaire délivré par un établissement universitaire reconnu ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience pertinente dans la prévention et le contrôle des maladies animales dont au moins cinq (5) à un niveau de responsabilité élevé ;
- Disposant d'une excellente connaissance des politiques et stratégies internationales et régionales en santé animale ;
- Expérience, connaissances et compétences techniques avérées dans la mise en œuvre de projets/programmes financés par des bailleurs de fonds internationaux ; une expérience avec la Banque mondiale serait un avantage ;

IV. Compétences

- Capacité à réaliser les tâches assignées dans les délais impartis.
- Capacité à travailler en équipe avec respect et ouverture pour la réalisation des tâches en temps voulu.
- Capacité à élaborer des solutions créatives aux problèmes ;
- Veiller au respect scrupuleux de la hiérarchie ;
- Être capable de s'appuyer sur le Code d'éthique pour gérer soi-même, les autres, les informations et les ressources ;
- Comprendre les diverses perspectives culturelles, en particulier celles des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, et considérer les différences entre les groupes ;
- Être capable de défier les préjugés et de pratiquer la tolérance et l'empathie ;
- Connaître les règles et procédures de la CEDEAO concernant les responsabilités assignées et être capable de les expliquer clairement aux autres acteurs ;
- Avoir la capacité de transmettre des informations de manière claire et concise, succincte et organisée, à l'écrit comme à l'oral les questions techniques en français.

V. Conditions de travail

Le poste est à temps plein. Il s'agit d'un poste contractuel à durée déterminée basé au CRSA de Bamako, Mali, mais qui nécessitera des déplacements dans la région.

La durée du contrat est d'un (1) an soumis à une période probatoire de trois (3) mois. Le contrat pourra être renouvelé pour la durée du projet en fonction des performances et de la disponibilité des fonds.

Il est attendu de l'expert technique en santé animale du projet qu'il s'abstienne de toute situation pouvant le mettre en conflit d'intérêt dans le cadre de la mission confiée

VI. Exigences linguistiques

- Français oral et écrit.
- La connaissance de l'anglaise est considérée comme un atout important.

VII. Lieu, durée et début du contrat

Il s'agit d'un poste contractuel à durée déterminée au Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de Bamako-MALI mais qui nécessitera que le candidat effectue des missions dans quatre Etats membres de la CEDEAO où se situent les activités du projet. La durée du contrat est d'un (1) an soumis à une période probatoire de trois (3) mois. Le contrat pourrait être renouvelé pour la durée du projet en fonction des performances et de la disponibilité des fonds.

VIII. Dossier de candidatures requis du candidat

Elle sera constituée de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt, incluant le temps de disponibilité ;
- Un CV récent détaillant l'expérience professionnelle et les missions similaires ;
- Trois références professionnelles (noms et prénoms, fonctions, contacts e-mail et téléphoniques) ;
- Copie du ou des diplômes le(s) plus élevé (s) ;
- Copies des certificats de travail ou de service énumérés dans le curriculum vitae.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

IX. Dépôt des candidatures

Les candidatures sont reçues au plus tard le **21 DEC 2021** à 17 h 00 mn GMT, par dépôt en mains propres ou par courrier électronique aux adresses suivantes :

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), 83, rue des Pâtures (Super Taco), 01 BP 4817 Lomé, Togo • Tél.+228 22 21 40 03 (sous pli fermé portant la mention « Sélection d'un consultant individuel, Expert en santé animale POUR LA COMPOSANTE 1.2 (SANTÉ ANIMALE) DU PROJET RÉGIONAL SAHEL D'APPUI AU PASTORALISME II (PRAPS II) »

Email : procurement.consultants@araa.org

En objet : « **SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, EXPERT EN SANTE ANIMALE POUR LA COMPOSANTE 1.2 (SANTÉ ANIMALE) DU PROJET RÉGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL II (PRAPS II)** ».

NB : Les dossiers de candidatures qui ne porteront pas en objet la mention « SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, EXPERT EN SANTE ANIMALE POUR LA COMPOSANTE 1.2 (SANTÉ ANIMALE) DU PROJET RÉGIONAL D'APPUI AU PASTORALISME AU SAHEL II (PRAPS II) » ne seront pas considérés.

X. Méthode de sélection

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualification telle que définie dans le Code des marchés publics de la CEDEAO.

Une séance d'interview sera organisée avec une liste de candidats présélectionnés et seules les candidatures présélectionnées seront contactées.

L'ARAA se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à candidatures.

Pour le Directeur Exécutif



YERIMA Borgui

Coordonnateur du projet PAE

